



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Marc Chagall  
Gasny

---

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Collège Marc Chagall – Gasny

### 31 août 2020

---

Collège Marc Chagall  
Avenue du Général de Gaulle  
27620 – GASNY  
☎ 02.32.52.10.87  
📠 02.32.52.58.29  
Courriel : [ce.0271442w@ac-rouen.fr](mailto:ce.0271442w@ac-rouen.fr)

# Introduction

Ce document s'appuie sur deux documents émanant du Ministère de l'Éducation Nationale :

Le Protocole sanitaire du 19 août et de La circulaire de rentrée

De plus, il est évolutif ce en raison de l'évolution sanitaire nationale et locale.

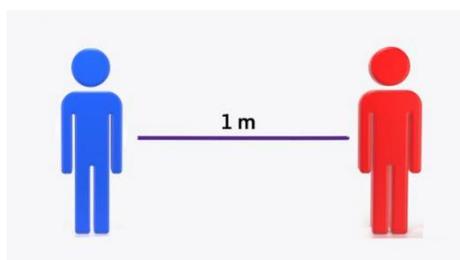
## Principes Généraux

Le protocole repose sur 4 fondamentaux :

- ❖ **L'application des gestes barrières.**
- ❖ **La limitation des regroupements importants.**
- ❖ **Le nettoyage des locaux.**
- ❖ **La formation, l'information et la communication.**

### Remarque préalable

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas possible.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation ne s'applique pas.



### I. L'application des gestes barrières

- Doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.



#### 1. Le port du masque

↳ Port du masque obligatoire pour tous les collégiens dans les espaces clos ainsi que les espaces extérieurs. Les familles devront fournir 1 masque par demi-journée pour les externes et 2 masques par jour pour les demi-pensionnaires (les 1<sup>ers</sup> jours de la rentrée). Les élèves disposeront ensuite de 5 masques lavable 20 fois offerts par le département de l'Eure.

## **2. Lavage des mains**

- ↳ Lavage des mains à l'eau et au savon, pendant 30s, avec séchage à l'air libre ou avec serviette en papier jetable.
- ↳ En cas de points d'eau absents ou insuffisants, utilisation de gel hydroalcoolique sous contrôle d'un adulte.

↳ doit être réalisé (à minima) :

- **À l'arrivée dans l'établissement dans la salle de classe (et à chaque changement de classe)**
- **Avant et après chaque repas,**
- **Après le passage aux toilettes**
- **Après la dernière heure et dès l'arrivée au domicile**

↳ Les échanges de matériels sont autorisés.

↳ Sensibilisation aux gestes barrières par les enseignants, mais aussi rôle prépondérant des parents dans le respect et la continuité des messages pour l'application de ces règles.

## **3. La ventilation des classes et autres locaux**

- ↳ Aération systématique qui doit durer au moins 15 minutes.
- ↳ Salles de classe et locaux aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, durant le déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

## **II. Limitation des regroupements importants.**

- ↳ La limitation du brassage n'est plus obligatoire mais limitation des regroupements et croisements importants
- ↳ Port du masque obligatoire pour tous pendant les déplacements

↳ Attention particulière sur :

- Arrivées et départs de l'établissement
- Dans la cour : les élèves restent un maximum avec leur classe

## **III. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**

Composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

- ↳ Nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables - bureaux) une fois par jour
- ↳ Nettoyage désinfectant des surfaces fréquemment touchées : poignées de portes .... Une fois par jour
- ↳ Nettoyage désinfectant des tables du réfectoire après chaque service
- ↳ L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisés (s'ils peuvent être nettoyés une fois par jour). Pour l'instant les bancs ne sont pas autorisés.

## **IV. La communication, l'information et la formation.**

### **↳ A destination des parents :**

- Conditions de fonctionnement de l'établissement et l'évolution des mesures prises
- Leur rôle actif dans le respect des règles et gestes barrières (explications à leurs enfants, fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masques, prise de température avant de partir le matin < 37,8°), surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant
- De la nécessité de déclarer d'un cas confirmé au sein du foyer
- Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- Interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire,
- Des entrées et sorties des élèves, horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie
- De l'organisation de la demi-pension

### **↳ A destination des personnels :**

Tous les personnels sont informés des gestes barrières, l'hygiène des mains et le port du masque.

### **↳ A destination des élèves :**

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières, l'hygiène des mains et le port du masque

## Points de vigilance

### LA DEMI-PENSION

↳ Préconisations et règles de prévention à appliquer.

**1°/** Accès à la restauration.

↳ file d'attente aménagée par classe ou groupe (chorale, UNSS...)

**2°/** Passage à la cantine.

↳ File d'attente aménagée **par classe ou groupe** et lavage des mains à l'entrée (gel hydro alcoolique)

↳ Limiter les offres alimentaires en vrac

↳ Installation sur les tables par classe ou groupe pour respecter la **distanciation entre groupe**

↳ Gel hydro alcoolique pour tous les élèves à la sortie et à l'entrée du réfectoire.

**3°/** Être vigilant sur les points de contrôle suivants.

↳ Port du masque pour tous les déplacements

↳ Nettoyage systématique après chaque service, évacuation des poubelles (pour évacuation des masques jetables)

### L'EPS

↳ Le port du masque est obligatoire en intérieur comme en extérieur, lors des déplacements et dans les vestiaires. Il pourra être retiré à la demande des professeurs pour permettre la pratique sportive.

↳ Le masque devra être changé à la fin du cours d'EPS (prévoir un masque supplémentaire pour le cours d'EPS)

↳ Avant et après chaque séance, un lavage des mains au gel hydro alcoolique sera effectué

↳ L'élève devra apporter sa propre bouteille d'eau, l'accès au point d'eau n'étant pas autorisé

↳ Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si toutefois, l'utilisation des vestiaires est inévitable, le protocole sanitaire s'applique.

↳ L'élève se range dans la cour avec sa classe, muni de son carnet de correspondance, de sa bouteille d'eau et de ses chaussures d'intérieur si nécessaire.

### DISCIPLINES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

↳ Lors des différentes manipulations le nettoyage des paillasses, des microscopes ... sera effectué par le professeur avant la séance et par l'élève après la séance.

## **Procédure de gestion d'un cas suspect**

→ En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre).

### ✓ **CHEZ UN ELEVE ou CHEZ UN ADULTE**

→ Conduite à tenir : isolement immédiat avec masque dans une pièce dédiée (infirmerie = élèves / autre = adulte)

- Appel sans délai des parents pour prise en charge immédiate pour les élèves
- Rappel des procédures à suivre par les parents (personnel direction) ou l'adulte : éviter les contacts et réaliser un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Un appui du médecin ou infirmière de l'EN peut être sollicité pour assurer cette démarche de prise en charge si les parents rencontrent des difficultés (élèves)
- L'élève ou l'adulte ne doit pas revenir dans l'attente d'un avis médical

→ En cas de test positif :

- Information du chef d'établissement sans délai (élèves et adulte).
- Eviction de l'établissement au plus tôt 10 jours après le test (avis médical)
- Le Chef d'établissement informe immédiatement l'IA-DASEN qui prend contact avec l'ARS
- Le chef d'établissement et l'infirmière élabore la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'établissement
- Le Chef d'établissement, par mesure de précaution, met en place des mesures d'éviction de ces personnes en attendant la confirmation des cas contact à risque par l'ARS
- L'élève ou le personnel non considérés « contact à risque » rejoint l'établissement
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade après avis de l'ARS

# **Protocole de nettoyage et désinfection des locaux**

## ***Après survenue d'un cas COVID 19***

- Pas d'aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Pour le nettoyage humide :
  - Détergent usuel sur points de contact, zones fréquemment touchées.
  - Rinçage à l'eau
  - Désinfection avec un produit virucide ou, à défaut, de l'eau de Javel. (Rinçage à l'eau obligatoire)
- Tenue du personnel d'entretien adaptée.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement